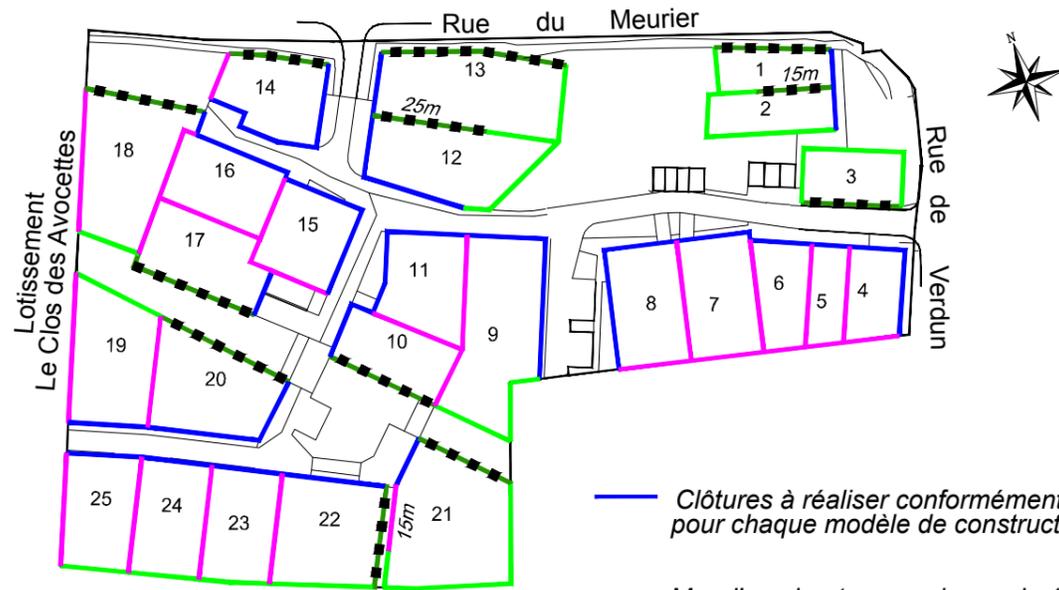




Commune de THAIRE

Lotissement Le Clos des Avocettes 2

## SCHEMA DES CLOTURES



- Clôtures à réaliser conformément aux dispositions prévues pour chaque modèle de constructions suivant PLU
- Mur d'une hauteur maximum de 1.80m OU Haie vive d'essences diversifiées doublée ou non d'un grillage n'excédant pas une hauteur de 1.80m

— Clôtures en grillage à moutons galvanisé à mailles carrées, supportées par des poteaux bois naturel (châtaignier ou équivalent) espacés tous les 2 ou 3m ou ganivelles de bois brut. Hauteur maximale 1.60m. Obligatoirement doublée d'une haie variée d'essences locales. Pas de muret de soubassement ou mur bahut, ni bordure en délimitation.

— Clôtures en grillage à moutons galvanisé à mailles carrées, supportées par des poteaux bois naturel (châtaignier ou équivalent) espacés tous les 2 ou 3m ou ganivelles de bois brut. Hauteur maximale 1.60m. Obligatoirement doublées d'une haie variée d'essences locales. Pas de muret de soubassement ou mur bahut, ni bordure en délimitation. Possibilité de réaliser un mur plein d'une hauteur de 1.80m sur une longueur maximum de 4m dans la continuité de la façade de la construction principale implantée en limite.



GpM

Vous êtes notre bien le plus précieux !

Groupe MARTEL  
IMMOBILIERS

Département de la Charente-Maritime

Commune de THAIRE

Rue du Meurier

Rue de Verdun

## Lotissement Le Clos des Avocettes 2

Plan de bornage et de vente

Lot n° 5

Cadastré : G n° 639

Surface : 189 m<sup>2</sup>

Permis d'aménager n° PA 17143 20 0001  
accordé le 06 janvier 2021.

Plan de situation



Maître d'Ouvrage

GPM IMMOBILIER  
Avenue des Fourneaux  
17690 ANGOULINS SUR MER  
Tél : 05.46.37.03.00

E-mail : [contact@gpm-immobilier.com](mailto:contact@gpm-immobilier.com)

Architectes

AERTS ET PLANAS  
59, Rue de la République  
17300 ROCHEFORT  
Tél : 05.46.88.07.48

E-mail : [Nicolas.aerts@aerts-planas.com](mailto:Nicolas.aerts@aerts-planas.com)

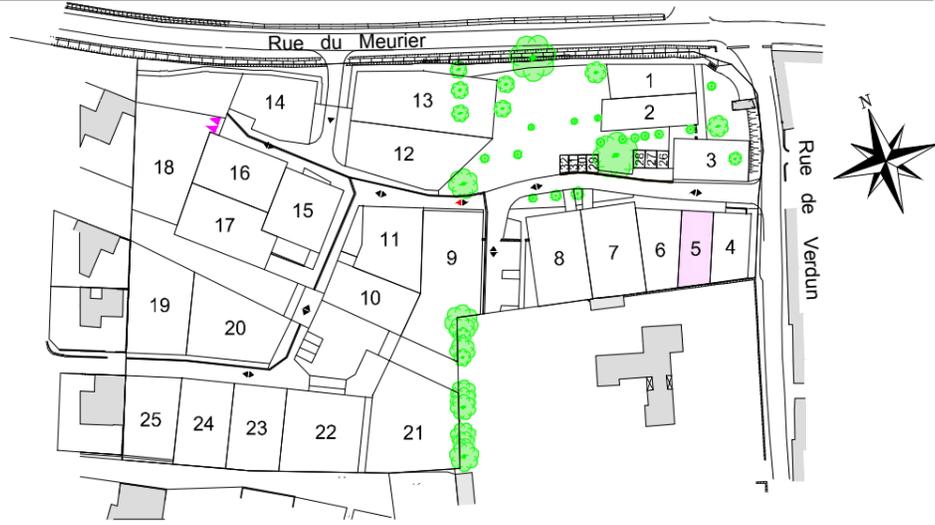
Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES  
54, Rue de Vaugouin  
17000 LA ROCHELLE  
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail : [geometres@bcge17.com](mailto:geometres@bcge17.com)

Dispositions réglementaires PLUi de la Communauté d'agglomération de la Rochelle approuvée le 19 décembre 2019 - Zone 1AUV

Plan de Situation



- Enrobés
- Herbe
- Terre pierre
- Stabilisé renforcé calcaire
- Béton désactivé ou autre revêtement coloré
- Dalles gazon (type VIA VERDE)

**Accès véhicule interdit**

- L'accès véhicule est strictement interdit sur les limites des lots en contact avec les espaces végétalisés (herbe ou haie) ainsi qu'avec les espaces en stabilisé calcaire.
- L'accès véhicule aux lots 1 et 2 est strictement interdit.
- L'accès véhicule devra impérativement tenir compte de la position des arbres projetés ou existants.

1-2-3-5-7

**Modèle de maison autorisé**

- 1 - Façade sur rue - admis
- 2 - Pignon sur rue - admis
- 3 - Maison sur cour - admis
- 4 - Maison ouverte - modèle non admis
- 5 - Jardin à l'avant - admis
- 6 - Jardin à l'avant - modèle non admis
- 7 - Second rang - admis

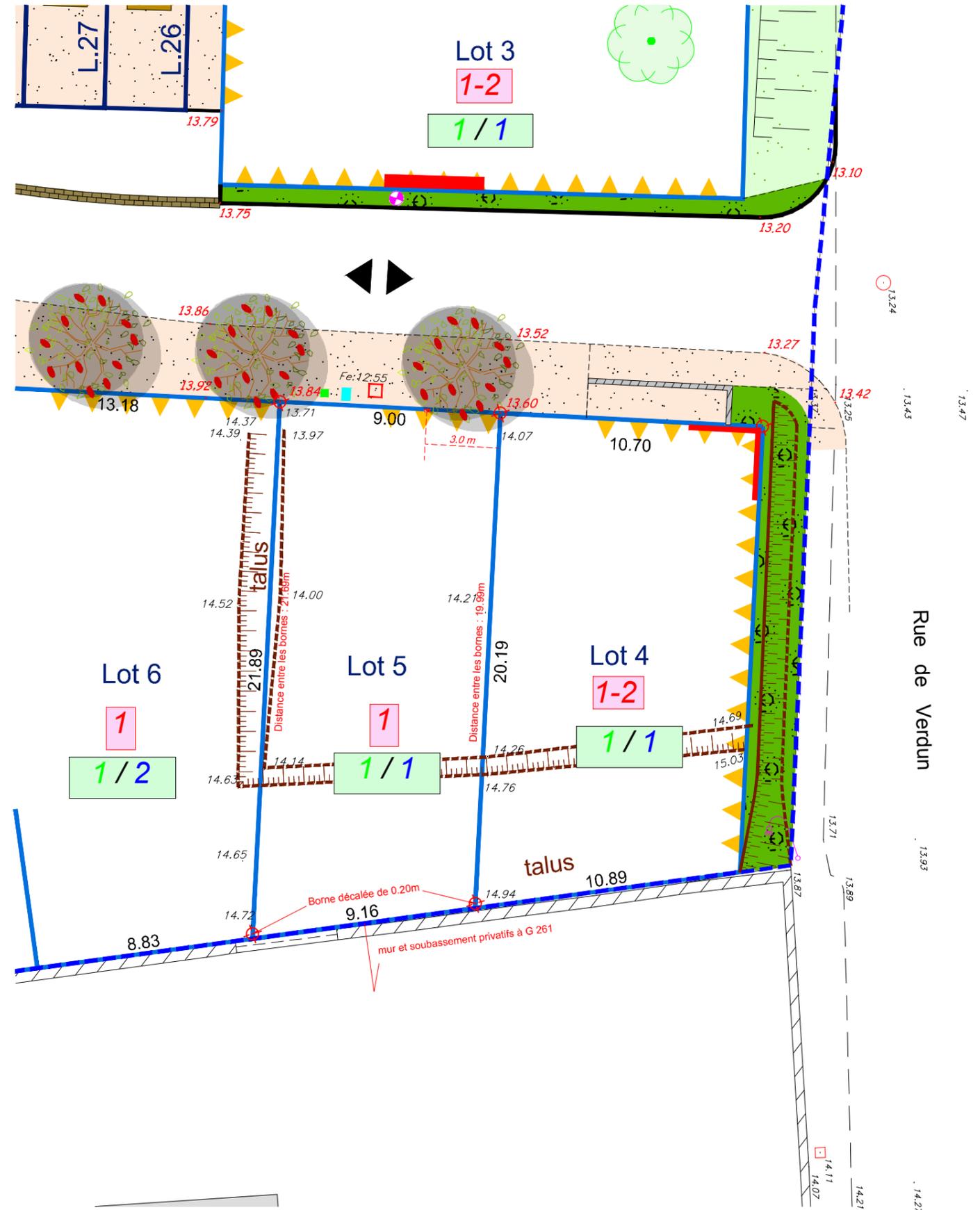
- Angle d'accrochage obligatoire de la construction principale
- Ligne d'accrochage obligatoire de la construction principale
- Zone inconstructible
- Lot stationnement Inconstructible rattaché au lot x - réalisé en béton désactivé
- X - Nombre de logement autorisé sur le lot
- X - Nombre minimal de place de stationnement à créer sur le lot

- Caniveau béton
- Caniveau pavés
- Bordure béton
- Bordure chasse roues bois
- 24.50 Altitude terrain naturel (après travaux)
- 24.50 Altitude projet voirie finie
- Candélabre
- S. Place de stationnement
- Place de stationnement P.M.R
- Principe de positionnement des conteneurs déchets (pour lots isolés)
- Sens de circulation
- Sens de circulation avec sens prioritaire
- Lampadaire projeté
- Bassin d'infiltration
- Borne OGE implantée
- Borne OGE existante

- Massif arbustif bas
- Possibilité de l'interrompre pour réaliser un accès piéton
- Haie arbustive
- Arbres d'alignement (Charme, poirier fleurs,...)
- Arbres au port étalé ou en cépée (Charme, Erable champêtre, Frêne commun, saule blanc...)
- Arbre existant à conserver
- Limite de zone du PLUi
- Périmètre du lotissement
- Parcelle cadastrale (sans valeur juridique)
- Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)
- Arrivée Eau Potable
- Coffret EDF
- Boîtier de branchement Télécom
- Accodrain fonte

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées sur le plan.  
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront en tenir compte lors de l'implantation.

Echelle : 1/200



Rue de Verdun